



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 25 mars 2022, 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2 Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3 Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Règlement numéro 2022-464 concernant des travaux de réaménagement du Quai des arts et le remplacement d'équipements de ventilation
- 6 Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10 Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance**
- 13 Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil**
- 15 Période de commentaires et de questions**
- 16 La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 25 mars 2022, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Étaient absents : M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Sylvie Tremblay, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

22-03-072

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2022 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS PORTANT SUR
LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucun commentaire et question de la part du public.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Aucun sujet.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

22-03-073

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-464 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU QUAI DES ARTS ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer est devenu le gestionnaire unique du bâtiment du Quai des Arts à compter du 1er septembre 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer est propriétaire de l'infrastructure depuis le 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite effectuer des travaux de réaménagement du bâtiment afin de mieux répondre aux besoins de fonctionnement actuel;

CONSIDÉRANT que les unités de ventilation du bâtiment (chauffage et climatisation) sont désuètes et qu'ils fonctionnent avec le gaz R22 qui est prohibé depuis le 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation (PTI) 2022 – 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance (résolution 22-03-056)

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2022-464 décrétant une dépense au montant de 400 000 \$ et un emprunt au montant de 400 000 \$ concernant des travaux de réaménagement du Quai des Arts et le remplacement d'équipements de ventilation soit adopté.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

Aucun sujet.

DOSSIERS DE L'URBANISME

22-03-074

ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS

CONSIDÉRANT QUE les MRC Avignon et Bonaventure ont travaillé conjointement à définir un projet de ressource partagée pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia, Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake désirent mettre en commun une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoient la possibilité pour la MRC et les MUNICIPALITÉS LOCALES de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a été mandatée par les municipalités signataires de l'entente pour la gestion de cette ressource;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la MRC Avignon et le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 15 décembre 2021, confirmant une aide financière d'un montant de 182 073 \$ dans le cadre du Volet 4 - soutien à la coopération municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour la réalisation de cette entente ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil adopte l'Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et d'autoriser Mathieu Lapointe, maire et Antoine Audet directeur général et greffier à signer ladite entente.

De payer la contribution de la municipalité de 2 064\$ sur trois ans tel que prévu lors des discussions de 2021 et inscrit à l'annexe B de l'Entente.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun sujet.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

PROCHAINE SÉANCE

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 11 avril 2022, par webinaire et en présentiel.

AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Personne n'a assisté à la séance extraordinaire.

22-03-075 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16:08, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier